

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 octobre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

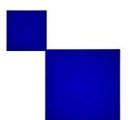
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany
M. Kergoat donnant pouvoir à Mme Lagarde
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Hervé, Mme Valleton



Délibération n° 2020-X-36 du 1 octobre 2020

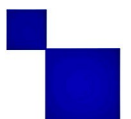
POINT D'ÉTAPE SUR LA GESTION DE LA CRISE ET BILAN DU « BEL ÉTÉ SOLIDAIRE DE LA SEINE-SAINT-DENIS ».

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,



après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à son président de la présentation du point d'étape sur la gestion de la crise et du bilan du « Bel été solidaire de la Seine-Saint-Denis ».

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.